

*Liste des réparations locatives*  
Décret n° 87-712 du 26 août 1987

**I. PARTIES EXTERIEURES DONT LE LOCATAIRE A L'USAGE EXCLUSIF**

- a) Jardins privatifs :  
Entretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines ; taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes ;  
Remplacement des arbustes ; réparation et remplacement des installations mobiles d'arrosage.
- b) Auvents, terrasses et marquises :  
Enlèvement de la mousse et des autres végétaux.
- c) Descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières :  
Dégorgement des conduits.

**II. OUVERTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES.**

- a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :  
Graissage des gonds, paumelles et charnières ;  
Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ;  
remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.
- b) Vitrages :  
Réfection des mastics ;  
Remplacement des vitres détériorées.
- c) Dispositifs d'occultation de la lumière tels que stores et jalousies :  
Graissage ;  
Remplacement notamment de cordes, poulies ou de quelques lames.
- d) Serrures et verrous de sécurité :  
Graissage ;  
Remplacement de petites pièces ainsi que des clés égarées ou détériorées.
- e) Grilles :  
Nettoyage et graissage ;  
Remplacement notamment de boulons, clavettes, targettes.

**III. PARTIES INTERIEURES.**

- a) Plafonds, murs intérieurs et cloisons :  
Maintien en état de propreté ;  
Menus raccords de peintures et tapisseries ; remise en place ou remplacement de quelques éléments des matériaux de revêtement tels que faïence, mosaïque, matière plastique ; rebouchage des trous rendu assimilable à une réparation par le nombre, la dimension et l'emplacement de ceux-ci.
- b) Parquets, moquettes et autres revêtements de sol :  
Encaustiquage et entretien courant de la vitrification ;  
Remplacement de quelques lames de parquets et remise en état, pose de raccords de moquettes et autres revêtements de sol, notamment en cas de taches et de trous.
- c) Placards et menuiseries telles que plinthes, baguettes et moulures :  
Remplacement des tablettes et tasseaux de placard et réparation de leur dispositif de fermeture ; fixation de raccords et remplacement de pointes de menuiseries.

#### **IV. INSTALLATIONS DE PLOMBERIE.**

a) Canalisations d'eau :

Dégorgement :

Remplacement notamment de joints et de colliers.

b) Canalisations de gaz :

Entretien courant des robinets, siphons et ouvertures d'aération ;

Remplacement périodique des tuyaux souples de raccordement.

c) Fosses septiques, puisards et fosses d'aisance :

Vidange.

d) Chauffage, production d'eau chaude et robinetterie :

Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz ;

Rinçage et nettoyage des corps de chauffe et tuyauteries ;

Remplacement des joints, clapets et presse-étoupes des robinets ;

Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau.

e) Eviers et appareils sanitaires :

Nettoyage des dépôts de calcaire, remplacement des tuyaux flexibles de douches.

#### **V. EQUIPEMENTS D'INSTALLATIONS D'ELECTRICITE.**

Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuits et fusibles, des ampoules, tubes luminescents ; réparation ou remplacement des baguettes ou gaines de protection.

#### **VI. AUTRES EQUIPEMENTS MENTIONNES AU CONTRAT DE LOCATION.**

a) Entretien courant et menues réparations des appareils tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge et la vaisselle, sèche-linge, hottes aspirantes, adoucisseurs, capteurs solaires, pompes à chaleur, appareils de conditionnement d'air, antennes individuelles de radiodiffusion et de télévision, meubles scellés, cheminées, glaces et miroirs ;

b) Menues réparations nécessitées par la dépose des bourrelets ;

c) Graissage et remplacement des joints des vidoirs ;

d) Ramonage des conduits d'évacuation des fumées et des gaz et conduits de ventilation.

